



PROJET PEDAGOGIQUE

ANNÉE UNIVERSITAIRE
2025-2026

Sommaire

Avant-propos	3
1 Le contexte de la formation.....	4
1.1 Présentation de la structure	4
1.2 L'équipe pédagogique.....	5
1.3 Contexte spécifique de la formation	7
1.4 Finalités de la formation des MEM.....	7
2 Les spécificités de l'IFMEM de Tours dans les méthodes et moyens pédagogiques utilisés.....	9
2.1 Alternance intégrative pour une formation professionnalisante.....	9
2.2 Démarche réflexive	10
2.3 Démarche recherche	11
2.4 Formation dans l'interprofessionnalité.....	12
2.5 Digitalisation de la formation	13
2.5.1 Sur l'apprenant.e	13
2.5.2 Sur l'ingénierie de formation	14
2.6 L'apprentissage par la simulation.....	14
2.7 Stages à l'international hors UE.....	14
2.8 Le dispositif d'accompagnement	14
2.9 L'accompagnement des apprenant.e.s à besoins spécifiques	15
3 L'ingénierie de formation.....	15
3.1 Les principes pédagogiques.....	16
3.2 L'évaluation des apprenants en formation	18
4. Evaluation du dispositif de formation MEM.....	20
5. Les offres de formation continue	20

Document explicité et mis à disposition de chaque apprenant.e dès sa rentrée à l'IFMEM

Avant-propos

Le monde de l'imagerie médicale et de la santé évoluant sans cesse, la profession de MEM (manipulateur d'électroradiologie médicale) se transforme pour s'adapter.

Pour répondre à ces défis et aux attentes des structures de soins, les apprenants devront exploiter leurs aptitudes personnelles et développer une grande opérationnalité dans des environnements complexes et changeants.

Notre PP (projet pédagogique) prend en compte ces contraintes et ces opportunités.

Il vise à former des professionnels capables :

- d'appréhender la complexité par ouverture d'esprit et d'acquérir une culture soignante susceptible de décrypter les situations de soins dans leur environnement sanitaire et social,
- de prendre en compte les contraintes économiques dans leur pratique professionnelle,
- de développer des connaissances et des compétences professionnelles permettant de s'inscrire dans l'évaluation de la qualité des soins et des pratiques professionnelles,
- de travailler en équipe pluridisciplinaire dans le découloisonnement et le respect de chacun,
- d'appliquer la déontologie professionnelle et l'éthique personnelle en regard de leur responsabilité et de leur engagement,
- d'être opérationnel grâce à la confrontation et l'analyse d'un grand nombre d'expériences professionnelles.

Depuis 2012, les études conduisant au DEMEM (diplôme d'Etat de manipulateur d'électroradiologie médicale) ont été réingéniérées dans le système LMD (licence-master-doctorat) européen, selon les termes de l'arrêté du 14 juin 2012 relatif au DEMEM. La délivrance du DEMEM est associée à un grade Licence.

La réalisation d'actions de FC (formation continue) fait également partie des missions de l'IFMEM (institut de formation de manipulateurs d'électroradiologie médicale).

Sont également prises en compte les quatre orientations structurant le Schéma Régional des Formations Sanitaires et Sociales 2022-2027, de nature à répondre :

- 1 – aux enjeux démographiques : répondre aux besoins et attentes d'une population vieillissante,
- 2 – aux enjeux économiques et sociaux : une place essentielle dans l'attractivité du territoire,
- 3 – aux enjeux environnementaux : réduire la vulnérabilité face au dérèglement climatique,
- 4 – aux enjeux emploi/formation : répondre à des réels besoins non pourvus dans certains métiers.

1 Le contexte de la formation

1.1 Présentation de la structure

L'IFMEM du CHRU (Centre Hospitalier Régional Universitaire) de Tours est situé sur le site des écoles du CHRU de Tours, 2 rue Mansart, 37170 Chambray-lès-Tours.

Les écoles du CHRU de Tours comprennent dix formations dédiées aux métiers de la santé. Les écoles du CHRU de Tours sont inscrites dans une démarche qualité et sont certifiées Qualiopi depuis janvier 2022, pour les actions de formation et les actions de formation par apprentissage.

La capacité d'accueil de l'IFMEM du CHRU de Tours est de 42 apprenant.e.s. par promotion (comprendre : étudiant.e.s/apprenti.e.s/ FPC (formation professionnelle continue) pour les voies formations initiale et professionnelle continue ; la voie de l'apprentissage étant hors quota ainsi que le recrutement extra communautaire et les redoublements. La formation se déroule sur 3 années découpées en 6 semestres.

L'IFMEM répond aux missions de :

La FI

- Formation à l'exercice de la profession de MEM.

Face à la multiplicité des techniques d'exploration, aux évolutions rapides et incessantes de la santé, et au niveau d'exigence de qualité des soins demandé aux professionnels de santé, les objectifs de la formation doivent être définis en cohérence avec la réalité professionnelle.

A la suite de la réingénierie et l'universitarisation des études des MEM du 14 juin 2012, l'IFMEM du CHRU de Tours a contracté une convention relative à l'organisation de la formation conduisant à la délivrance du DEMEM et à la reconnaissance d'un grade de licence avec l'Université de Tours. Cette convention a pour objet de préciser l'organisation de l'universitarisation de la formation de MEM dispensée à l'IFMEM de Tours. Elle prend effet à compter du 1^{er} septembre 2021 pour une durée de 3 ans renouvelable pour une durée d'un an maximum.

La FC

- Adaptation à l'emploi des MEM déjà diplômés,
- Adaptation à l'emploi d'autres professionnels de santé.

L'IFMEM du CHRU de Tours propose aux MEM diplômés et autres professionnels de santé des sessions de FC leur permettant de s'initier, de maintenir et de réactualiser leurs connaissances et leurs compétences, ou de développer leur employabilité dans le domaine d'activité de leur choix.

Ces actions de formation s'adressent aux professionnels de santé du secteur public et du secteur privé sur les plans local, régional et national.

L'IFMEM est adossé au CHRU de Tours, établissement gestionnaire et partenaire privilégié avec son large panel de stages offerts aux étudiants dans l'ensemble des secteurs de l'imagerie et de la recherche. Le CHRU de Tours est le premier établissement de la région Centre-Val de Loire en nombre d'hospitalisations et premier employeur de la région.



1.2 L'équipe pédagogique

L'équipe pédagogique se compose d'une directrice, de cinq cadres de santé ou formateurs permanents, de deux secrétaires pédagogiques.

L'assistance technique et pédagogique dans le déroulement de parcours de formation à distance des apprenants est assurée par chaque formateur référent de semestre.

Madame Christine GIRAULT, directrice du pôle formation médico technique, directrice des Soins, coordinatrice des écoles du CHRU de Tours

Madame Nathalie LUNEAU, Coordonnatrice pédagogique, du pôle de formation médicotechnique des écoles du CHRU de Tours

Mme Fabienne HIERAMENTE, 80%, adjointe administrative, gestion administrative de la formation initiale

Mme Nathalie BABINOT, 100%, adjointe administrative, gestion administrative de la formation continue et dossiers liés à la formation initiale

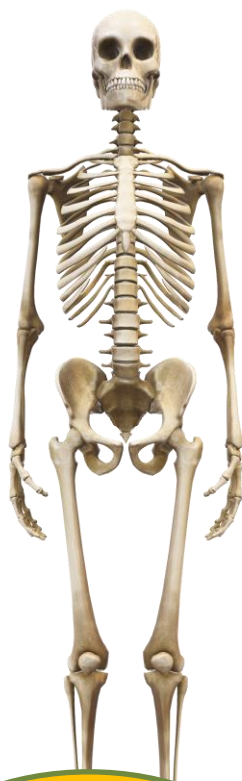
Mme Sandra SALMI, 100% titulaire du DEMEM, du certificat de cadre de santé, responsable des semestres 1 et 6, référente des apprenants à besoins spécifiques

M. Jérôme PETITEAU, 100%, titulaire du DEMEM, du certificat cadre de santé, et du Master en sciences de l'éducation et de la formation « Stratégie et Ingénierie en Formation d'Adultes (SIFA) », responsable du semestre 3, de la formation clinique et de la gestion de la plateforme Parcoursup.

Mme Charlotte GUILBAULT, 100%, titulaire du DEMEM, responsable du semestre 2

Mme Alexia ROUX, 100%, titulaire du DEMEM, responsable du semestre 4.

M. Stéphane DOUSTEYSSIER, 100%, titulaire du DEMEM, du certificat cadre de santé, et du Master « Management éthique formation en santé, responsable du semestre 5 de la formation et de la formation continue



L'équipe pédagogique de l'IFMEM travaille en étroite collaboration avec le conseiller scientifique paramédical : Mme Christine GIRAULT, Directrice de soins, Coordinatrice générale des écoles et institut du CHRU de Tours, Directrice de l'IFSI (institut de formation en soins infirmiers) du CHRU de Tours, Vice-Présidente du Collégium Santé Centre-Val de Loire et avec le M. Denis HERBRETEAU, médecin neuroradiologue et interventionnelle, PU-PH (professeur des universités-praticien hospitalier), pôle inter hospitalier Imagerie Médicale, hôpital Bretonneau, CHRU de Tours, représentant de l'Université de Tours.

L'équipe pédagogique participe aux groupes de travail et de réflexion du Comité d'Harmonisation National de la formation des MEM.

LES RESPONSABILITES INSTITUTIONNELLES DE L'EQUIPE PEDAGOGIQUE

Les secrétaires pédagogiques

- Secrétariat administratif et pédagogique
- Référent Qualiopi
- Gestion des sélections, de la scolarité, des stages et de la diplomation
- Gestion des instances
- Suivi financier
- Gestion de la formation continue

Les formateurs permanents

- Ingénierie de la formation MEM
- Accompagnement et aménagement de formation pour les besoins spécifiques
- Responsables des unités d'enseignements en lien avec leur expertise professionnelle et leur semestre en responsabilité
- Accompagnent et suivi des apprenants
- Planification des parcours de stage et suivi en stage
- Mise en œuvre d'enseignements théoriques et pratiques
- Développement de nouvelles méthodes d'apprentissage
- Gestion des évaluations
- Suivi de la production des analyses de situation professionnelles validant les stages, et la guidance des mémoires de fin d'études
- Référents Qualiopi

Pour éviter que la formation ne soit en décalage avec la réalité professionnelle, l'IFMEM fait appel à des intervenants extérieurs, à tous professionnels de santé des différents secteurs d'activités du CHRU ou du secteur libéral.

L'IFMEM de Tours est une école hospitalière qui forme des professionnels de santé. A ce titre et dans une quête permanente de qualité de la formation, l'IFMEM a recruté 128 intervenants vacataires sur l'année scolaire 2024/2025, en FI, ou en FC, ou les deux. La quasi-totalité d'entre eux sont des professionnels de santé. Cette population est composée de 31 MEM, 29 PH, 22 internes et 46 autres intervenants. Ceux-ci possèdent un niveau d'expertise en regard de leur activité professionnelle.

Des intervenants médicaux :

Ils sont sollicités dans leur domaine de compétences : internes, chefs de clinique, PH, assistants, médecins attachés, professeurs universitaires, divers médecins du secteur privé.

Des intervenants non médicaux :

Pour dispenser un enseignement spécifique et professionnaliser les apprenant.e.s, l'IFMEM fait appel aux professionnels du terrain : MEM, cadres MEM, cadres formateurs, IDE (infirmier diplômé d'Etat), cadres IDE, techniciens, physiciens médicaux, ingénieurs, pharmaciens, biologistes, hygiénistes, psychologues, formateurs, directeurs, professeur d'anglais (Mischool), administratifs, etc.

Certains intervenants sont sollicités pour des interventions ponctuelles.

D'autres sont chargés d'enseignement. Ils sont liés par un contrat d'enseignement les obligeant à :

- dispenser une ou plusieurs matières,
- proposer des sujets d'examens,
- en assurer l'évaluation,
- fournir des corrigés (de façon à favoriser la correction par les formateurs permanents),
- participer aux jurys d'examens, voire aux différentes instances de l'IFMEM.

1.3 Contexte spécifique de la formation

Dans la région CVL, il existe deux centres de formation susceptibles de former à l'exercice du métier de MEM :

- l'IFMEM du CHRU de Tours qui est une école hospitalière au sein d'un CHRU, sous la tutelle du Ministère de la Santé, dont les enseignements sont dispensés quasi exclusivement par des professionnels de santé. Cette formation délivre un DEMEM, associé à un grade Licence.
- Le lycée Voltaire d'Orléans qui prépare au DTS (diplôme de technicien supérieur) en IMRT (imagerie médicale et radiologie thérapeutique), sous les tutelles du Ministère de l'Education Nationale et de l'Enseignement Supérieur. Cette formation délivre un DTS IMRT, associé à un grade Licence.

1.4 Finalités de la formation des MEM

Le référentiel de formation (Berger-Levrault) des MEM a pour objet de professionnaliser le parcours de l'apprenant.e, lequel construit progressivement les éléments de sa compétence à travers l'acquisition de savoirs et de savoir-faire, d'attitudes et de comportements.

L'apprenant.e. est amené à devenir un praticien autonome, responsable et réflexif, c'est-à-dire un professionnel capable d'analyser toute situation de santé, de prendre des décisions dans les limites de son rôle, et de mener des interventions seul et en équipe pluri-professionnelle.

L'apprenant.e développe des ressources en savoirs théoriques et méthodologiques, en habiletés gestuelles et en capacités relationnelles. Il établit son portefeuille de connaissances et de compétences et prépare son projet professionnel.

L'apprenant.e apprend à reconnaître ses émotions et à les utiliser avec la distance professionnelle qui s'impose. Il se projette dans un avenir professionnel avec confiance et assurance, tout en maintenant sa capacité critique et de questionnement.

L'apprenant.e développe une éthique professionnelle et acquiert progressivement l'autonomie nécessaire à sa prise de fonction.

Exercés au raisonnement clinique et à la réflexion critique, les professionnels formés sont compétents, capables d'intégrer plus rapidement de nouveaux savoirs et savent s'adapter à des situations variées.

Les objectifs de la formation

- Permettre à l'apprenant.e d'acquérir des connaissances et de développer des compétences conduisant le futur professionnel de santé à assurer ses missions dans un souci constant de qualité et de sécurité optimales des soins, dues au patient.
- Proposer à l'apprenant.e une formation polyvalente dans les différents domaines d'activité (imagerie médicale, radiothérapie, médecine nucléaire et électrophysiologie) de leur futur métier en adéquation avec la réalité professionnelle (Annexe 1).

Les valeurs

L'IFMEM s'appuie sur les valeurs portées par le CHRU de Tours (Respect, Ambition collective, Esprit d'équipe, Loyauté) et celles des écoles du CHRU de Tours (Respect, Responsabilité, Authenticité, Cohérence, Équité). Les trois valeurs de l'IFMEM sont :



L'équité, est un principe « impliquant une appréciation juste et un respect de ce qui est dû à chacun. » Elle relève de l'idée de garantir des conditions d'apprentissage justes et adaptées aux besoins de chaque apprenant sans distinction. L'équité cherche à prendre en compte les différences individuelles et à mettre en place des stratégies spécifiques pour permettre à chacun de réussir.



Le respect, « c'est aussi faire preuve d'humilité et être réactif. Le respect favorise la coopération et nous permet d'atteindre plus facilement nos objectifs communs. Faire preuve de respect signifie être ouvert, honnête et agir avec intégrité. Faire preuve de respect nécessite que nous réfléchissions à la manière dont nos actions affecteront notre environnement. »



La responsabilité : C'est être responsable de ce que l'on dit et de ce que l'on fait. C'est faire preuve de clairvoyance et mesurer les conséquences de ses décisions dans une dimension éthique. Un responsable doit savoir dire non, prendre des risques et assumer ses choix. Le sens des responsabilités se révèle par des qualités de bon sens, de rigueur et d'engagement. La responsabilité suppose une zone d'autonomie et n'a de sens que si elle est accompagnée d'un périmètre défini et d'un pouvoir réel.

Ces valeurs fournissent une réflexion, une direction de nos actions dans le champ du professionnel et de la formation.

2 Les spécificités de l'IFMEM de Tours dans les méthodes et moyens pédagogiques utilisés

Le projet pédagogique de l'IFMEM du CHRU de Tours s'inscrit dans le projet des écoles du CHRU de Tours, mais aussi dans les cinq grandes orientations du Projet Pédagogique Partagé du GHT (groupement hospitalier de territoire) 37 Touraine-Val de Loire. Il résulte d'une préoccupation constante par rapport aux besoins évolutifs du terrain, à la qualité des soins, et à l'épanouissement professionnel des apprenant.e.s. Il s'appuie également sur les textes réglementaires qui régissent la profession de MEM.

2.1 Alternance intégrative pour une formation professionnalisante

Le développement personnel de l'apprenant.e dans un système de formation par alternance intégrative prévoit une appropriation des savoirs qui se construit à partir :

- d'une pédagogie diversifiée basée sur différents modèles,
- d'un engagement de l'apprenant.e.s dans sa propre formation,
- d'une implication des différents professionnels (formation, tutorat, encadrement, évaluation),
- d'un renforcement de l'enseignement théorique par de nombreuses séances de TD (travaux dirigés) ou de TPG (travail personnel guidé),
- d'une évaluation des enseignements théoriques et cliniques selon des modalités définies par les textes réglementaires régissant la formation,
- d'un suivi et d'un accompagnement des apprenant.e.s en institut et en stage clinique par l'équipe pédagogique.

L'alternance en formation :

L'IFMEM a choisi, face à sa situation environnementale, en fonction des moyens et des contraintes de terrains de stage, un système de formation par alternance d'enseignements théoriques et cliniques (institut-terrains de stage), en périodes de quatre semaines de stages cliniques et quatre semaines de cours en institut de formation.

Elle permet aux apprenant.e.s :

- de faire varier les modes d'apprentissage inductif et déductif de façon régulière,
- de faire des liens entre les apports théoriques et les pratiques professionnelles,
- d'acquérir des savoirs professionnels non enseignés à l'institut,
- de réaliser une immersion professionnelle dans les conditions réelles d'activité,
- d'aborder plus directement des activités transversales : hygiène, transmissions, réapprovisionnements, commandes, maintenance, etc.,
- d'effectuer des stages à l'extérieur de l'agglomération tourangelle,
- d'établir des relations avec d'éventuels employeurs.

Elle permet à l'institut :

- d'offrir aux apprenant.e.s une formation professionnelle la plus complète possible,
- de dégager du temps formateur pour optimiser le suivi des stages cliniques et la programmation des enseignements,
- d'éviter de saturer les terrains de stage en nombre d'apprenant.e.s,
- de faire connaître notre formation à l'extérieur,
- d'optimiser les moyens matériels,
- de développer de nouvelles méthodes et de nouveaux outils d'enseignement,
- de planifier des actions de FC.

2.1.1 Qualité de l'offre de stage

Pour garantir une offre de stage satisfaisante, l'IFMEM du CHRU de Tours travaille en partenariat avec les CHRU, CHR, CH et les établissements privés (cabinets d'imagerie médicale, centres de médecine nucléaire, centres d'oncologie, cliniques et polycliniques) de la région CVL. Cette offre de stage permet de répondre aux exigences réglementaires en matière de spécificités obligatoires, ainsi qu'aux besoins en stages optionnels. Ils se déroulent dans la région CVL mais aussi sur le territoire national et sur les DROM-COM (départements et régions d'Outre-Mer-collectivités d'Outre-Mer).

2.1.2 Procédures d'agrément des terrains de stage

Les divers stages cliniques de l'IFMEM sont agréés par le Directeur, sur proposition de l'équipe pédagogique. Les sites de stage sont choisis et reconnus « qualifiants » en fonction des ressources qu'ils peuvent offrir aux apprenant.e.s, notamment la présence de professionnels qualifiés et des activités permettant un réel apprentissage.

Les critères de qualification d'un stage sont les suivants :

- L'établissement d'une chartre d'encadrement,
- L'établissement d'un livret d'accueil et d'encadrement,
- L'établissement d'une convention de stage tripartite.

Cet agrément est soumis à l'avis de l'ICOGL.

Pour les stages effectués à la demande de l'apprenant.e en dehors des stages habituels de l'IFMEM, il est nécessaire de respecter de surcroît les modalités suivantes :

- les stages extérieurs doivent correspondre à la spécificité du planning initial,
- tout nouveau terrain de stage sera validé (ou pas) par l'équipe pédagogique au vu d'une fiche signalétique renseignée et signée par le maître de stage,
- pendant toute la durée du stage, l'apprenant.e. devra être encadré par un MEM diplômé,
- une convention de stage spécifique (et tripartite) sera établie,
- s'il s'agit d'un nouveau site clinique, un avis sera demandé à l'ICOGL.

2.2 Démarche réflexive

La démarche ou pratique réflexive est utilisée dans nombre de formations paramédicales universitarisées. Elle permet à l'apprenant.e de réfléchir et de s'évaluer lors de situations professionnelles vécues.

Conformément à l'annexe III, le référentiel de formation, de l'arrêté du 14 juin 2012 relatif au DEMEM (Berger-Levrault), l'entraînement réflexif est une exigence de la formation permettant aux apprenant.e.s de comprendre les liens entre savoirs et actions, et donc d'intégrer les savoirs dans une logique de construction de compétences. Cette posture consiste non seulement à positionner des travaux cliniques ou pratiques dans la formation, mais surtout à revenir sur les acquis, les processus et les stratégies utilisées pour en dégager les principes transposables. Ainsi sont nommés et valorisés les principes de l'action, les références scientifiques, les schèmes d'organisation, tout ce qui contribue à fixer les savoirs et les rendre disponibles et mobilisables lors de la réalisation d'autres activités.

Cette posture réflexive est transversale sur tout le cursus de formation :

- en stage/ période pratique :

Pour chaque stage clinique, l'apprenant.e doit choisir une situation professionnelle rencontrée sur le site clinique, et l'analyser. Cette analyse est centrée sur la pratique clinique. Ce travail d'AS professionnelle vécue en stage est une des conditions de la validation du stage.

- à l'institut de formation :

Des travaux de groupe sont organisés autour de la réflexion sur et à distance de l'action, sous forme de TD ou de TPG, d'analyses de situation et d'un mémoire de fin d'études. Ces ateliers réflexifs en lien avec des UE (unité d'enseignement) ou des compétences spécifiques, permettent une dynamique de groupe de mise en commun de connaissances, d'expériences, de savoirs d'action.

L'apprenant.e adopte alors une posture de praticien, auteur et acteur de sa formation.

Ces travaux de groupe participent à sa professionnalisation.



2.3 Démarche recherche



Pour les apprenant.e.s :

Une initiation à la démarche de recherche est menée auprès des apprenant.e.s MEM tout au long de leurs trois années de formation. Elle est formalisée par des écrits et des travaux de recherche documentaire qui évolueront progressivement afin d'aboutir à l'écriture et à la soutenance du MFE et du projet professionnel.

Ces travaux ont pour but de développer leur curiosité intellectuelle, leur esprit de recherche et leur questionnement, notamment au travers des analyses de situation. Les attendus sont différents à chaque semestre afin d'accompagner l'apprenant.e dans sa progression à la construction de son MFE et de sa professionnalisation.

Conformément à l'annexe V, les fiches UE, de l'arrêté du 14 juin 2012 relatif au DEMEM (Berger-Levrault) :

- l'UE5.3 S4 intitulée « Initiation à la recherche » est un travail d'initiation à la démarche scientifique de recherche par la production d'une revue de littérature, d'un projet de recherche, et de son analyse critique.
- l'UE 6.5 S6 intitulée « Organisation du travail, analyse des pratiques et recherche professionnelle » est un travail de recherche, le MFE, centré sur la pratique professionnelle.
- l'UE 5.1 S1 à S6 intitulée « Langue vivante (anglais) » a pour objectif, de permettre aux apprenant.e.s de lire et d'étudier des articles professionnels en langue anglaise, en particulier des articles de recherche, et de rédiger en anglais l'abstract de leur MFE.

La finalité poursuivie par l'IFMEM du CHRU de Tours dans cette initiation des apprenant.e.s à la démarche scientifique de recherche est d'inscrire ces futurs professionnels de santé dans une réflexivité et une curiosité professionnelle en général, dans le processus LMD, et plus particulièrement les conduire à une participation active aux recherches en santé dans leur domaine d'activité.

Travaux de recherches pédagogiques conduits par l'équipe pédagogique de l'IFMEM :

- L'équipe pédagogique poursuit l'optimisation de la réforme des études de MEM. Ces travaux font appel aux connaissances et aux compétences pédagogiques des formateurs permanents de l'IFMEM.
- Elle participe au congrès de l'AFPPE (association française du personnel paramédical d'électroradiologie), aux JFR (journées françaises de radiologie), aux journées pédagogiques et aux travaux organisés par le comité d'harmonisation des centres DE et DTS de formation de MEM, dans le but de parfaire et de réactualiser leurs connaissances, de comprendre et de s'adapter aux évolutions en santé, et d'optimiser leurs compétences professionnelles de formateurs.
- Elle organise et développe des TD de radio-anatomie, de post-traitement d'images et des actions de FC, en utilisant des consoles informatiques, des réseaux d'images médicales et des protocoles professionnels dans une recherche constante d'un enseignement le plus proche possible des pratiques réelles du terrain.
- Elle participe à diverses enquêtes professionnelles menées par la DGOS (direction générale de l'offre de soins), par la DRESS (direction de la recherche, des études, de l'évaluation et des statistiques).

2.4 Formation dans l'interprofessionnalité



Les intervenants dans la formation

Pour répondre aux objectifs visés, l'IFMEM met en place un programme de formation adapté à la réalité professionnelle et les moyens nécessaires pour assurer les deux missions de formation qui lui sont confiées : la FI et la FC.

La qualité des FI et FC est directement liée à l'association de formateurs permanents, de professionnels de terrains vacataires et de tuteurs de stage clinique, de tous professionnels de santé.

Dans le but d'optimiser la variété, la richesse et la qualité de la formation professionnelle de ses apprenant.e.s, l'équipe pédagogique de l'institut développe un partenariat avec les professionnels des différents secteurs et domaines d'activité en les associant étroitement à la formation, au travers de mutualisations de moyens humains et matériels, d'interventions en intra et en extra écoles du CHRU de Tours, en journée interprofessionnelle.

Contenu	Nombre d'heures	Thématique	Bénéficiaire
Mutualisation des CM	20 heures	physiologie et sémio-pathologie	IFMEM - IFTLM
Mutualisation des CM	22 heures	Biologie cellulaire et moléculaire	IFMEM - IFTLM
Mutualisation des CM	7 heures 30	Hygiène	IFMEM - IFTLM
Mutualisation des CM	21 heures	Santé publique	IFMEM - IFTLM - CFPPH - IFSI
Mutualisation des CM	28 heures	Formation socle au numérique en santé des étudiants en santé	Collégium Santé CVL
Mutualisation des TD / formateur IFMEM	10 heures	Les outils informatiques et numériques	IFTLM - CFPPH
Mutualisation du CM / formateur IFMEM	2 heures	Place de l'imagerie dans la lutte contre le cancer	IFSI de Tours

Mutualisation cours / formateur IFMEM	2 heures 2 heures	Radioprotection Place de l'imagerie dans la lutte contre le cancer	IFSI CHIC ACR
Préparation du déploiement du service sanitaire pour les secteurs médicotechniques/ formateur IFMEM			PPH – IFTAB - IFMEM
Mutualisation du CM/ formateur IFMEM	3 heures	Présentation de l'imagerie	IFA
Mutualisation des CM / formateur IFMEM	2 heures	Master II imagerie : Radioprotection	Faculté de médecine Tours
Mutualisation des CM / formateur IFMEM	6 heures	Master II imagerie : Physique fondamentale et appliquée rayons X	Faculté de médecine Tours

L'équipe pédagogique et les apprenant.e.s de l'IFMEM participent activement aux différents forums des étudiants de Tours, et autres réunions d'information sur les formations paramédicales dans l'agglomération tourangelle, notamment dans les lycées, ainsi qu'à la faculté de médecine et de pharmacie de Tours.

Ils participent activement à la JPO (journée portes ouvertes) des écoles du CHRU de Tours, qui a lieu chaque année fin janvier (accueil, interventions, démonstrations, organisation, logistique, etc.).

Le SSES

Depuis plusieurs années, les CM de santé publique et économie de la santé sont mutualisés entre plusieurs instituts de formation paramédicale : IFMEM, IFSI, IFTLM (Institut de Formation de Technicien de Laboratoire Médical) et CFPPH (Centre de Formation de Préparateur en Pharmacie Hospitalière). Cette démarche est motivée par le souhait des cadres de santé formateurs de travailler ensemble. La visée est l'amélioration de qualité de la formation.

Dans le respect des objectifs de formation du SSES définis par l'article 1 de l'arrêté du 12 juin 2018 relatif au SSES, celle-ci passe par une rencontre annuelle avec les responsables universitaires des enseignements en santé publique, par une mise en commun des moyens humains et matériels (efficience) mais aussi par une démarche de décloisonnement des filières. L'acquisition d'un socle commun de connaissances favorise la démarche d'inter-professionnalisation. Ceci répond aux préconisations du rapport de M. Le Pr Loïc Vaillant de janvier 2018 : « Mise en œuvre du service sanitaire pour les étudiants en santé ».

Le Collégium Santé CVL assure les missions de comité régional stratégique du SSES. Les référents pédagogiques de l'IFMEM participent au comité de pilotage SSES et à ses groupes de travail.

L'objectif pédagogique est de permettre aux apprenant.e.s MEM d'acquérir des compétences dans le domaine de la prévention en santé comme les autres apprenant.e.s en santé, mais aussi de favoriser la coopération et l'interdisciplinarité entre toutes les formations en santé.

L'ensemble de la démarche répond aux critères fixés par les textes législatifs. Des évaluations auprès des différents acteurs (intervenants, référents, étudiant.e.s, apprenant.e.s, etc.) sont prévues.

Pour l'année universitaire 2025/2026, les apprenant.e.s en deuxième année de formation participent au SSES selon ces modalités d'application. 1 ECTS de l'UE 1.1.S3 « Psychologie, sociologie, anthropologie » est attribué aux apprenant.e.s pour leur réalisation des travaux du SSES. 1 second ECTS est attribué pour l'action du SSES via l'UE 5.3.S4 « Initiation à la recherche ». L'attribution de l'ECTS de l'UE 5.3.S4 ne se fait que sous réserve de l'obtention d'une note égale ou supérieure à 10/20 sur le travail écrit à l'initiation à la recherche.

Pour les apprenant.e.s de deuxième année, en cas de non mise en œuvre du SSES, l'IFMEM appliquera la répartition des ECTS prévue pour celui-ci selon le référentiel de formation de l'arrêté du 14 juin 2012.

Ces dispositions ont fait l'objet d'une information auprès des tutelles de l'IFMEM (DGOS, ARS, DREETS), à l'ICOGI et d'une validation par l'ICOGI.

2.5 Digitalisation de la formation

Cette transformation numérique s'inscrit dans l'une des 4 orientations stratégiques du SRFSS de la région CVL. La digitalisation de la formation de l'IFMEM est centrée selon les deux axes suivants :

2.5.1 Sur l'apprenant.e

Les besoins de compétences des apprenant.e.s en termes de pratiques numériques, de connaissances et d'utilisation des outils dans le cadre de la santé numérique sont de plus en plus prégnants dans l'exercice au quotidien des professionnels de santé. Dans ce contexte, l'IFMEM a pour objectif de favoriser la réussite de

l'apprenant dans son cursus de formation et en faire un futur professionnel aguerri aux nouveaux outils digitaux et numériques.

Ainsi à partir de la rentrée de septembre 2024, les apprenants en première année suivront les enseignements mutualisés et digitalisés de la formation socle au numérique en santé des étudiants en santé dans le cadre de l'UE 5.2 « Méthode de travail et techniques de l'information et de la communication » dont 1 ECTS sur les 2 de cette UE sera dédié à la validation de ces enseignements.

En troisième année, seront programmés le reste des enseignements dans le cadre de l'UE 3.7 « Réseaux d'images et de données » avec la validation de 1 ECTS.

Une attestation sera délivrée par le Directeur de l'établissement de formation à chaque étudiant ayant suivi cette formation de 28 heures.

2.5.2 Sur l'ingénierie de formation

L'enjeu est ainsi de développer des pratiques pédagogiques innovantes (e-learning, capsules vidéo, etc.). Cette digitalisation de certains enseignements et de certaines évaluations du dispositif de formation conduisant au DEMEM sera progressivement mise en œuvre grâce à la conception et l'organisation d'apprentissages à distance de manière synchrone ou asynchrone auprès des apprenant.e.s ; ce qui implique de favoriser l'essor des pratiques et compétences numériques des formateurs par le biais de formations individuelles ou collectives.

2.6 L'apprentissage par la simulation

Recréant un environnement proche de la réalité la simulation revêt un caractère constructif dans un contexte d'apprentissage. La simulation en santé à l'IFMEM, avec pour finalité la pratique répétée des procédures de réalisation de la radiographie standard associée à un débriefing, est identifiée non seulement comme un facteur de gestion des risques, mais également comme une étape essentielle des apprentissages en termes d'efficacité de prise en charge du patient, une fois sur le terrain. Elle permet de rendre plus opérationnel le temps de stage de l'apprenant.e (réduire le temps d'adaptation) pour qu'il puisse optimiser ses formations pratique et clinique.

Cette méthode d'apprentissage sera exploitée cette année en radiothérapie par l'acquisition du système 3D Virtual et un apport de compétences au travers de la formation de trois des formateurs permanents de l'équipe pédagogique.

2.7 Stages à l'international hors UE :

Les étudiants en troisième année pourront réaliser un stage de 4 à 7 semaines dans un pays hors Union Européenne.

Critères de sélection :

- Avoir le niveau linguistique demandé par l'organisme d'accueil à son départ (souvent niveau minimum B1)
- Validation de toutes vos UE avant de partir
- Parcours de stage validé par votre formateur référent
- Validation de tous les autres stages
- Motivation certaine de l'étudiant
- Préparation du projet doit commencer au minimum 1 an avant votre départ
- Être moteur dans le projet (en l'absence de partenariat dans le pays souhaité)

2.8 Le dispositif d'accompagnement

Ce dispositif d'accompagnement s'appuie sur différentes modalités de suivi pédagogique. Il est un point important du référentiel du 4 juillet 2012. C'est aussi une préoccupation depuis de nombreuses années au regard d'une fragilité et d'une précarité de plus en plus prégnante chez les apprenant.e.s à l'IFMEM de Tours.

Les étapes du suivi se décomposent de la manière suivante :

- Le référent pédagogique accompagne l'apprenant.e sur 3 ans
- Le référent pédagogique trace les entretiens sur le bloc note individuel de l'apprenant.e

- L'apprenant.e a connaissance de ce qui est écrit lors des rencontres avec le formateur
- Le référent rencontre régulièrement l'apprenant.e lors de la remise des résultats de la CAC, la remise des copies validées et la visualisation des copies non validées.
- Le référent pédagogique accompagne l'apprenant.e pour la réalisation de ses AS.

Les temps institutionnels de suivi pédagogique :

- Temps de rencontre pour les premiers objectifs de stage
- Temps de bilan de mi-stage par les référents de site
- Temps d'accompagnement et de présentation du projet professionnel lors de l'évaluation de l'UE 6.6S6

Le temps de guidance du MFE à raison de 10 h en S5 (2 guidances collectives de 3h chacune et des rendez-vous individuels adaptés aux besoins des apprenant.e.s.

Chaque formateur a en moyenne 8 apprenant.e.s en guidance de MFE.

Des temps informels non quantifiés sont également accordés.

Des travaux de groupe sont organisés autour de la réflexion d'analyses de situation et de l'initiation à la recherche UE 5.3 en semestre 4. L'apprenant.e adopte alors une posture de praticien, auteur et acteur de sa formation. Ces travaux de groupe participent à sa professionnalisation.

L'IFMEM de Tours offre la possibilité aux apprenant.e.s de suivre la formation par la voie de l'apprentissage en partenariat avec le CFA (centre de formation des apprentis) Santé CVL du CHU de Tours. Les apprenti.e.s bénéficient des mêmes formations théorique et pratique ainsi que du même suivi effectué auprès des étudiant.e.s en FI ou en FPC (formation professionnelle continue).

2.8 L'accompagnement des apprenant.e.s à besoins spécifiques

L'IFMEM dispose d'une cadre de santé formatrice, référente qui sollicite le SSE (service de santé étudiants) en collaboration avec les deux référentes handicap des écoles du CHRU de Tours pour proposer des aménagements d'études.

3 L'ingénierie de formation

La formation conduisant au DEMEM vise l'acquisition de compétences (annexe 2) pour répondre aux besoins de santé des personnes dans le cadre d'une pluri-professionnalité.

Les contenus de formation tiennent compte de l'évolution des savoirs et de la science. Ils sont actualisés en fonction de l'état des connaissances.

L'organisation générale de la formation dispensée à l'IFMEM du CHRU de Tours est proposée par le directeur pour chaque année universitaire, et validée par l'ICOGI de l'institut de formation (annexe 3).

3.1 Les principes pédagogiques

Le référentiel de formation est articulé autour de l'acquisition des compétences requises pour l'exercice des différentes activités du métier de MEM.

Le référentiel de formation met en place une alternance entre l'acquisition de connaissances et de savoir-faire reliés à des situations professionnelles, la mobilisation de ces connaissances et savoir-faire dans des situations de soins, et, s'appuyant sur la maîtrise des concepts, la pratique régulière de l'analyse de situations professionnelles.

La formation est structurée autour de l'étude de situations donnant aux apprenant.e.s l'occasion de travailler trois paliers d'apprentissage : « comprendre », « agir », « transférer ».

Le référentiel de formation est organisé pour mettre en relation les connaissances à acquérir et le développement des compétences requises. Les UI (unités d'intégration) mobilisent l'ensemble des savoirs autour des situations professionnelles. La progression dans l'acquisition des compétences est formalisée sur le portfolio de l'apprenant.e.

Le parcours de formation tient compte de la progression de chaque apprenant.e dans sa manière d'acquérir les compétences. Ce parcours développe ainsi l'autonomie et la responsabilité de l'apprenant.e qui construit son cheminement vers la professionnalisation.

En lien avec nos valeurs professionnelles, nous avons choisi de centrer nos principes pédagogiques sur :

L'autonomie, la distanciation, l'initiative et la réflexivité.

Ils tiennent compte :

- du potentiel et des possibilités d'évolution des apprenant.e.s,
- de la progression des apprenant.e.s dans leur manière d'acquérir les compétences,
- de l'individualisation du parcours de chaque apprenant.e,
- de l'accompagnement des apprenant.e.s dans leur projet,
- de la dynamique du groupe.

Les modalités pédagogiques sont orientées vers la construction de savoirs par l'apprenant.e. Elles relèvent d'une pédagogie différenciée. Elles s'appuient sur des valeurs humanistes ouvertes à la diversité des situations vécues par les personnes.

Le formateur développe des stratégies qui aident l'apprenant.e dans ses apprentissages en milieu clinique. Il trouve des moyens et méthodes pédagogiques qui affinent le sens de l'observation et de l'analyse et permettent à l'apprenant.e d'exercer sa capacité de recherche et de raisonnement dans ses expériences.

Le formateur se centre sur des exercices faisant le lien entre :

- l'observation et les hypothèses de diagnostic,
- les signes et les comportements,
- une histoire de vie et une situation ponctuelle,
- l'état du patient et l'investigation ou le traitement,
- les contextes de ressources technologiques et les exigences diagnostiques et thérapeutiques.

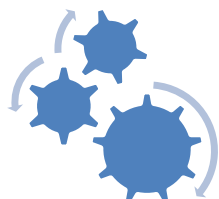
Le formateur donne à l'apprenant.e les moyens d'acquérir un positionnement professionnel au travers de situations simulées ou analysées. Il aide à l'acquisition d'une démarche visant à déterminer les problèmes de soins et les interventions en rapport, et permet l'exercice d'un raisonnement inductif, analogique ou déductif.

Le déroulement de la formation

Durée de la formation



La formation représente 5 100 heures de charge de travail pour l'apprenant sur une durée de 3 ans. A savoir 2 100 heures de formation théorique, 2 100 heures de formation clinique et 900 heures de travail personnel soit 300 heures par an estimées.

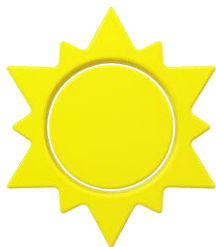


Les enseignements hors stages

Les enseignements non obligatoires

L'IFMEM, conformément à la décision de ses tutelles, décide de **rendre obligatoire la présence des à l'apprenant.e.s à tous les CM et TD**, sauf pour les trois UE suivantes :

- en première année de formation : UE 2.4 S1 « Biologie cellulaire et moléculaire » (23h),
- en deuxième année de formation : UE 4.2 S3 « Relation de soin et communication avec la personne soignée » (15h),
- en troisième année de formation : UE 4.14 S6 « Organisation de l'activité et interprofessionnalité » (5h).



Congés

Deux semaines de congés sont définies et identifiées sur le calendrier de formation pour chaque semestre de formation. Pour les apprentis, les congés sont à définir avec l'employeur en tenant compte des semaines imposées par l'institut.



Pour l'enseignement clinique :

A chaque période de stage, l'apprenant.e est évalué par les professionnels (maître de stage et/ou tuteurs) à l'aide d'un « bilan de stage » qui permet la libre expression du tuteur de stage sur les points forts du stagiaire et sur ses axes d'amélioration.

L'apprenant.e est également évalué par une « évaluation des compétences en stage » qui permet de lister les éléments de compétences non acquis, acquis ou maîtrisés, ainsi que les actes et activités de soins non acquis, acquis ou maîtrisés. Ces éléments sont transcrits dans le portfolio de l'apprenant.e (livret personnel relatant son parcours de professionnalisation), lors d'un échange formel avec son tuteur. Le portfolio de l'apprenant.e objective la professionnalisation progressive de ce dernier.

En fonction de sa progression, l'apprenant.e construit ses propres objectifs de stage qui sont inscrits dans son portfolio avant son départ. Ce dernier doit être à disposition des tuteurs de stage et des professionnels de proximité.

La validation de chaque stage clinique est assujettie à la production par l'apprenant.e de l'AS clinique choisie et vécue pendant le stage. Cette AS est suivie, appréciée et validée (ou pas) par le référent pédagogique de l'apprenant.e. La CAC valide (ou pas) le stage clinique en tenant compte des éléments de compétences et des actes et activités de soins validés par le terrain de stage.

Lorsque le stage clinique est validé par la CAC sur proposition du référent pédagogique, elle lui attribue 1 ECTS par semaine de stage clinique, sans pour autant dissocier la totalité des ECTS de la durée prévue du stage.

3.2 L'évaluation des apprenants en formation

Les principes d'évaluation et de validation :

Les formes et contenus de l'évaluation sont en adéquation avec les principes pédagogiques.

Une démarche de mise en lien et perspectives des différents acquis est favorisée lors de la validation de l'ensemble des UE, y compris lors des évaluations écrites relatives aux connaissances théoriques.

La validation de toutes les productions écrites des apprenant.e.s de l'IFMEM est assujettie au dépôt préalable par l'apprenant.e lui-même, du document dématérialisé sur les plateformes Célène et Compilatio, avant la date limite prescrite.

Les enseignements peuvent être évalués au cours de la formation sous la forme :

D'évaluations formatives :

Des évaluations formatives peuvent être pratiquées lors des CM et TPG, des TD ou des stages cliniques selon des critères et des indicateurs qui permettent à l'apprenant.e. de se situer et de prendre en compte les points à améliorer. Elles sont appréciées, non notées et remises à l'apprenant.e d'une façon formelle ou informelle. Ces évaluations sont réalisées par les formateurs de l'institut et/ou par les professionnels du terrain. Elles visent la progression de l'apprenant.e dans sa professionnalisation. Elles revêtent un caractère obligatoire.

L'équipe d'encadrement de l'institut attache une grande importance au suivi pédagogique des apprenant.e.s en stage, qui de notre point de vue, participe fortement à la qualité formative du stage, et permet de créer et d'entretenir des liens forts avec les équipes soignantes.

D'évaluations normatives :

Pour l'enseignement théorique :

Tout au long de la scolarité, des contrôles sur toutes les matières sont programmés pour permettre à l'apprenant.e de se situer et de se recentrer si besoin. Ces évaluations portent sur les enseignements théoriques et pratiques. Elles sont programmées par le cadre formateur responsable du semestre concerné.

Chaque chargé d'enseignement propose un sujet, fournit un corrigé permettant la correction aux formateurs, voire corrige les copies.

Elles sont notées, comptabilisées et portées au dossier de l'apprenant.e.

Ces évaluations permettent de valider les UE et de capitaliser les ECTS. La CAC se réunit selon le calendrier prévisionnel, plusieurs fois dans l'année pour attribuer les ECTS.



La certification (Arrêté du 14 juin 2012 relatif au DEMEM, 2012)

- A la fin de la première année de formation, les décisions prises par la CAC entraînent, ou non, le passage en deuxième année de formation dans les trois situations suivantes :

- soit validation des semestres 1 et 2 complets, 60 ECTS,
- soit validation d'un semestre complet (1 ou 2), 30 ECTS,
- soit validation des UE et des stages des semestres 1 et 2 représentant au moins 48 ECTS.

Les apprenant.e.s, ayant obtenu entre 30 et 47 ECTS, bénéficient d'un redoublement de droit.

Ceux qui ont obtenu moins de 30 ECTS sont exclus de la formation. Ils peuvent néanmoins être admis à redoubler ou demeurer exclus de la formation, par le directeur de l'IFMEM, sur décision de la section compétente pour le TPSI, conformément à l'article 19 de l'arrêté du 14 juin 2012 relatif au DEMEM et à l'article 95 de l'arrêté du 17 avril 2018 modifiant l'arrêté du 21 avril 2007 relatif aux conditions de fonctionnement des instituts de formation paramédicaux. L'apprenant.e. doit solliciter le directeur pour une présentation de sa situation au TPSI.

- A la fin de la deuxième année de formation, les décisions prises par la CAC entraînent ou non le passage en troisième année de formation selon les conditions suivantes :

- validation des semestres 1 et 2 complets, 60 ECTS,
- soit validation des semestres 3 et 4 complets, 60 CTS
- soit validation d'un semestre complet (3 ou 4), 30 ECTS,
- soit validation des UE et des stages des semestres 3 et 4 représentant au moins 48 ECTS.

Les apprenant.e.s ayant obtenu entre 30 et 47 ECTS bénéficient d'un redoublement de droit. Ceux qui ont obtenu moins de 30 ECTS sont exclus de la formation. Ils peuvent néanmoins être admis à redoubler ou demeurer exclus de la formation, par la directrice de l'IFMEM, sur décision de la section compétente pour le TPSI, conformément à l'article 19 de l'arrêté du 14 juin 2012 relatif au DEMEM et à l'article 95 de l'arrêté du 17 avril 2018 modifiant l'arrêté du 21 avril 2007 relatif aux conditions de fonctionnement des instituts de formation paramédicaux. L'apprenant.e doit solliciter la directrice pour une présentation de sa situation au TPSI.

Selon l'arrêté du 14 juin 2012 relatif au DEMEM, à la fin de la troisième année de formation (fin juin), le jury final du DE (et du grade Licence simultanément) se prononce au vu de l'ensemble du dossier scolaire de l'apprenant.e (article 25).

Sont autorisés à se présenter au jury final d'attribution du DEMEM (article 24) :

Les apprenant.e.s ayant validé les cinq premiers semestres au complet **et** ayant effectué la totalité des stages et des épreuves prévus pour la validation du semestre 6.

Les candidats ayant acquis l'ensemble des connaissances et des compétences, et titulaire de l'AFGSU niveau 2 valide, sont déclarés reçus au DEMEM et obtiennent les 180 ECTS correspondants (article 28) et le grade Licence.

Les candidats ayant échoué au DE sont autorisés à reprendre leur formation selon des modalités fixées par l'équipe pédagogique, afin de se présenter une deuxième fois devant le jury d'attribution du DEMEM (article 29).

Toutes les modalités concernant ces évaluations sont précisées par les textes officiels qui sont mis à disposition des apprenant.e.s (ENT, Berger Levraut et portfolio).

4. Evaluation du dispositif de formation MEM

L'IFMEM s'inscrit dans la démarche qualité engagée par les Écoles du CHRU de Tours. Depuis janvier 2022, les Écoles du CHRU de Tours sont certifiées Qualiopi.

La formation à l'IFMEM de Tours est évaluée à partir de plusieurs démarches que sont :

- les régulations collectives au cours de la formation avec les étudiants
- l'évaluation des interventions et des stages par les apprenants en formation,
- l'évaluation de la satisfaction des apprenants,
- le bilan réalisé par l'équipe pédagogique avec les différents partenaires : vacataires, employeurs
- le bilan de la formation par l'équipe pédagogique.

5. Les offres de formation continue

L'IFMEM du CHRU de Tours a pour ambition d'accroître l'efficacité des personnels médicaux et paramédicaux des secteurs public et privé, sur le territoire régional et national, en augmentant leurs connaissances et leurs compétences professionnelles.

Les actions de FC proposées par l'IFMEM répondent à des besoins exprimés par les professionnels de santé.

Le programme de FC (Annexe 4) est composé de différents thèmes qui se veulent à la fois innovants, réalistes, et visant des résultats concrets.

La philosophie de la formation est la suivante :

- Le personnage central de la formation est le participant.e.
- Le formateur a un rôle d'aide et d'accompagnateur du participant.e. Il est à son écoute. Il est un facilitateur d'apprentissages.
- Apprendre n'est pas seulement emmagasiner, stocker des connaissances, c'est aussi les transformer, les altérer, les rendre opératoires et transférables lors de situations pratiques nouvelles.

La finalité de la formation est de produire un impact sur les pratiques professionnelles des participant.e.s, guidés par les connaissances professionnelles, les méthodes et les comportements enseignés.

La FC de l'IFMEM est gérée par un binôme de cadres de santé formateur et une secrétaire référente de l'activité.

Deux actions de FC sont cependant à distinguer :

La radioprotection des patients :

L'IFMEM propose des formations adaptées aux différents profils de professionnels soumis à cette réglementation. Sa validité est de 7 ou 10 ans en fonction de l'activité du professionnel concernée. La formation répond aux objectifs attendus du guide de l'ASN (autorité de sûreté nucléaire), aux besoins et décrets parus dans les différents domaines d'activité. Afin de valider cette formation, le participant.e doit suivre un e-learning, participer à la journée d'atelier en présentiel à l'IFMEM et réussir l'évaluation des connaissances.

Dernièrement, une modalité correspondant aux attentes ASN pour les IBODE (infirmier de bloc opératoire diplômé d'État) a été élaborée.

Une attestation de suivi et de validation de la formation est délivrée par l'IFMEM à chaque participant.

La radioprotection des travailleurs :

Cette formation est réglementaire pour exercer le métier de MEM. Sa validité est de 3 ans. La formation répond aux objectifs attendus du guide de l'ASN. Elle est réalisée sur une demi-journée en présentiel sur le site de l'IFMEM. Une épreuve écrite et individuelle d'évaluation des connaissances acquises est réalisée en fin de formation.

Une attestation de suivi et de validation de la formation est délivrée par l'IFMEM à chaque participant.e.

Evaluation des actions de formation continue :

Les actions de FC sont évaluées par un questionnaire de satisfaction permettant de recueillir les avis des participant.e.s, ainsi que les nouvelles thématiques répondant à leurs besoins de formation. Ces évaluations permettent le réajustement, la réactualisation voire la remise en cause, des sessions de FC, et l'évolution du programme des actions de l'année suivante.

Pour 2025, l'offre de formation continue de l'IFMEM s'étoffe autour de la radiothérapie, de l'IRM de niveau 1, le cancer du sein et le tutorat des étudiants en stage niveau 2 (annexe 4).

Annexe 1 : Référentiel d'activités
(Arrêté du 14 juin 2012 relatif au DEMEM, 2012)

- 1 - Accueil de la personne soignée et recueil des données.
- 1 - Information de la personne soignée et mise en œuvre des soins dans le cadre de la continuité des soins.
- 2 - Réalisation de soins à visée diagnostique et thérapeutique dans le champ de l'imagerie, la médecine nucléaire, la radiothérapie et les explorations fonctionnelles.
- 4 - Exploitation, gestion et transfert des données et images.
- 5 - Mise en œuvre des mesures de radioprotection.
- 6 - Mise en œuvre des mesures liées à la qualité et à la prévention des risques.
- 7 - Organisation des activités et gestion administrative.
- 8 - Contrôle et gestion des matériels, dispositifs médicaux et produits.
- 9 - Formation et information des professionnels et apprenant.e.s s.
- 10 - Veille professionnelle et recherche.

Annexe 2 : référentiel de compétences

(Arrêté du 14 juin 2012 relatif au DEMEM, 2012)

- 1 - Analyser la situation clinique de la personne et déterminer les modalités des soins à réaliser.
- 2 - Mettre en œuvre les soins à visées diagnostique et thérapeutique en imagerie médicale, médecine nucléaire, radiothérapie et explorations fonctionnelles, en assurant la continuité des soins.
- 3- Gérer les informations liées à la réalisation des soins à visée diagnostique et thérapeutique.
- 3 - Mettre en œuvre les règles et les pratiques de radioprotection des personnes soignées, des personnels et du public.
- 5 - Mettre en œuvre les normes et principes de qualité, d'hygiène et de sécurité pour assurer la qualité des soins.
- 6 - Conduire une relation avec la personne soignée.
- 7 - Evaluer et améliorer ses pratiques professionnelles.
- 8 - Organiser son activité et collaborer avec les autres professionnels de santé.
- 9 - Informer et former.
- 10 - Rechercher, traiter et exploiter les données scientifiques et professionnelles.

Annexe 3 : Organisation générale prévisionnelle de la formation 2024/2025



Organisation générale prévisionnelle 2025-2026

- OGI** = Orientations Générales Institut
- TPS** = Traitement Pédagogique Situations Individuelles
- UAC** = Commission d'Attribution des Crédits
- JF** = Jury final

Annexe 4 : Actions de Formations Continues 2025

Thèmes	Durée	Dates	Tarifs*
RADIOANATOMIE SCANNER DU THORAX ET DE L'ABDOMEN Rappels anatomiques et étude de dossiers cliniques sur console de post-traitement des images.	2 journées 15 personnes MAXI	13 & 14 Mars 25	680 € la formation
RADIOANATOMIE SCANNER ET IRM DE L'ENCÉPHALE, DU CRÂNE ET DU RACHIS Rappels anatomiques et étude de dossiers cliniques sur console de post-traitement des images.	2 journées 15 personnes MAXI	20 & 21 Mars 25	680 € la formation
PICC LINE (DESTINÉE AUX MEM) Formation alliant apprentissages théoriques et apprentissages pratiques sous forme d'ateliers.	1 journée 15 personnes MAXI	24 avril 25	340 € la formation
COMMUNICATION THÉRAPEUTIQUE EN IMAGERIE MÉDICALE -Niveau 2- Retour sur expériences après Formation 2022 et/ou 2023	1 journée	15 mai 25	290 € la formation
RADIOPROTECTION DES TRAVAILLEURS CONTRE LES RISQUES DUS AUX RAYONNEMENTS IONISANTS <i>Formation obligatoire tous les 3 ans : Décret n° 2018-437 du 4 juin 2018</i>	1 ½ journée (après-midi)	<u>2 dates de session au choix</u> 22 Mai 25 16 Décembre 25	145 € la formation
CANCER DU SEIN	1 journée	26 mai 2025	290 € la formation
RADIOPROTECTION DES PERSONNES EXPOSÉES AUX RAYONNEMENTS IONISANTS A DES FINS MÉDICALES (DESTINÉE AUX IBODE & OPÉRATEURS DE BLOC OPÉRATOIRE) Formation obligatoire tous les 7 ans : Décision n°2019-DC-0669 du 11 juin 2019 conforme à l'Arrêté du 27 septembre 2019 Formation alliant apprentissages théoriques en e-learning et apprentissages pratiques sous forme d'ateliers.	Apprentissage par e-learning + Une journée en présentiel à l'IFMEM	<u>3 dates de session au choix</u> 03 Juin 25 25 Septembre 25 06 Novembre 25	420 € la formation
RADIOPROTECTION DES PERSONNES EXPOSÉES AUX RAYONNEMENTS IONISANTS A DES FINS MÉDICALES (DESTINÉE AUX MEM, MÉDECINS EN IMAGERIE & MÉDECINE NUCLÉAIRE) Formation obligatoire tous les 10 ans : Décision n°2019-DC-0669 du 11 juin 2019 conforme à l'Arrêté du 27 septembre 2019 Formation alliant apprentissages théoriques en e-learning et apprentissages pratiques sous forme d'ateliers.	Apprentissage par e-learning + Une journée en présentiel à l'IFMEM	<u>3 dates de session au choix</u> 16 Juin 25 29 Septembre 25 17 Novembre 25	420 € la formation
IRM INITIATION Comprendre les bases physiques de l'IRM. Utiliser l'IRM en toute sécurité	2 journées	24 & 25 Juin 25 Formation organisée tous les 2 ans	630 € la formation
RADIOTHÉRAPIE "VIRTUAL"	2 journées	9 septembre 25	630 € la formation
IRM PERFECTIONNEMENT Physique des séquences, protocoles d'exploration, pathologies prévalentes, étude de cas cliniques.	3 journées	14, 15 & 16 Octobre 25	870 € la formation
TUTORAT ET ENCADREMENT DES ÉTUDIANTS MANIPULATEURS -Niveau 1- <i>Instruction n°DGOS/RH1/2016/330 du 4 novembre 2016</i> Optimiser les compétences des tuteurs de stagiaires paramédicaux.	3 journées (1 jour + 2 jours)	20 Novembre 25 (e-learning) + 02 & 03 Décembre 25 (présentiel)	830 € la formation
COMMUNICATION THÉRAPEUTIQUE EN IMAGERIE MÉDICALE -Niveau 1- Une autre approche de la prise en soins.	2 journées	26 & 27 Novembre 25	580 € la formation
PRISE EN CHARGE DE L'ACCIDENT VASCULAIRE CÉRÉBRAL AIGU EN IMAGERIE MÉDICALE Exposés interactifs et étude de dossiers cliniques applicatifs sur console de post-traitement des images.	1 journée	9 décembre 25	340 € la formation
TUTORAT ET ENCADREMENT DES ÉTUDIANTS MANIPULATEURS -Niveau 2- Retour sur expériences après Formation -Niveau 1- 2022 et/ou 2023	1 journée	12 décembre 2025	340 € la formation